



Municipalité rurale de Montcalm

Procès-verbal

Réunion extraordinaire du conseil – le 8 juin 2023 à 9 h

Procès-verbal de la réunion extraordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au Village de Letellier, en la Province du Manitoba, le 8 juin 2023 à 9 h.

présents : préfet	Paul Gilmore
conseiller	Émile Rémillard
	Louis Duval
	Jean Barnabé
	Harold Janzen
	Paul Sabourin
directrice générale	Jolene Bird
directrice générale adjointe par intérim	Mélanie Collette

Si un point est inscrit à l'ordre du jour, mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.

1 Ouverture de la réunion

Le préfet Paul Gilmore a déclaré la réunion ouverte à 9 h.

2 Adoption de l'ordre du jour

N° de résolution : 23 108

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour de la réunion du 8 juin 2023 soit par la présente adopté.

ADOPTÉE

3 Affaires générales

3.1 Appel d'un avis de contravention et d'un ordre de réparation - 144, rue Caron - suite

3.2 Huis clos

N° de résolution : 23 109

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm se constitue en comité plénier à huis clos pour discuter de questions juridiques.

ADOPTÉE

3.3 Huis clos – reprise

N° de résolution : 23 110

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le comité mette fin au huis clos et reprenne la réunion ordinaire du conseil.

ADOPTÉE

3.4 DÉCISION sur appel d'un avis de contravention et d'un ordre de réparation - 144, rue Caron

N° de résolution : 23 111

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Jean Barnabé

ATTENDU QU'un avis de contravention et un ordre de réparation ont été signifiés le 27 avril 2023 à Ed Crossing Ltd, propriétaire du 144, rue Caron, Saint-Jean-Baptiste, numéro de rôle 160400.000;

ATTENDU QU'un appel de l'ordre a été reçu le 5 mai 2023;

ATTENDU QUE le conseil a examiné l'appel et entendu les observations des deux parties le 26 mai 2023;

ATTENDU QUE le conseil a reporté la décision de l'appel au 8 juin 2023 afin d'avoir le temps de recueillir des informations supplémentaires et des conseils juridiques;

ATTENDU QUE le conseil s'est réuni à nouveau le 8 juin 2023 pour poursuivre l'examen de l'appel et entendre d'autres observations des deux parties;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil modifie l'ordre de réparation comme suit :

1. prolonger le délai de l'ordre n° 2 de la page 4 à 60 jours à compter du 8 juin 2023;
2. modifier l'alinéa b) de l'ordre n° 2, à la page 4, pour qu'il se lise comme suit :
« Enlever et/ou exposer de manière à permettre l'inspection de ces travaux toute modification ou rénovation de la propriété qui a été construite contrairement ou sans l'obtention d'un permis de développement, d'un permis de construire ou d'un permis d'occupation, à la satisfaction de l'inspecteur municipal des bâtiments et de l'ingénieur retenu par le propriétaire pour se conformer aux mesures correctives énumérées à l'annexe « A »; et
3. modifier toutes les dates de conformité de l'annexe « A » jusqu'au 7 août 2023.

ADOPTÉE

3.5 Panneaux de bienvenue de la communauté Saint-Jean-Baptiste

N° de résolution : 23 112

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Louis Duval

ATTENDU QUE le D. u. l. de Saint-Jean-Baptiste a prévu de remplacer les panneaux de bienvenue à l'entrée nord et à l'entrée sud de la communauté;

ATTENDU QU'une demande de permis de panneau de bienvenue communautaire a été déposée auprès de la Direction de la circulation et de l'ingénierie d'Infrastructure Manitoba;

IL EST AINSI RÉSOLU QUE le conseil approuve la demande et l'approbation des panneaux de bienvenue pour le village de Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE

4 Levée de la séance

N° de résolution : 23 113

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que le conseil de Montcalm autorise et confirme toutes les instructions et directives à la direction, et les questions reçues à titre d'information;

IL EST AUSSI RÉSOLU que cette séance soit levée et que la prochaine réunion ordinaire du conseil ait lieu le 21 juin 2023 à 8 h 30.

Levée de la séance : 10 h 11.

ADOPTÉE

préfet

directrice générale